



Le chantier Communication du PTM en manque de... communication !

Cela fait près de 6 mois que les pilotes ont reçu leurs lettres de mission de la part du Ministre.

Cela fait plus de 8 mois que ce dernier insiste sur la nécessaire concertation des pilotes avec les agents et les organisations syndicales.

Nous pouvons nous demander quelles sont les réelles compétences en la matière de la déléguée de la DICOM !

- Pas une seule réunion avec les organisations syndicales depuis son arrivée il y a plus d'un an, excepté en bilatérale (difficile à obtenir en novembre dernier et sans informations concrètes).
- Aucune concertation collective avec l'ensemble des agents concernés par le projet de mutualisation de la fonction communication !
- Pas de bilan de la DICOM communiqué alors que cette délégation a fait l'objet d'une réorganisation en 2015 (bilan régulièrement demandé dans les instances, en vain), qui avait pour objectif de dissocier la communication ministérielle de la communication purement Ministre (ce qui n'a pas abouti et a tendance à s'accroître).

Et pourtant nous savons que le projet de la déléguée avance, celle-ci multipliant les rencontres individuelles (!) avec chacun des agents, sans pour autant présenter clairement son projet. Il avance aussi à travers des injonctions de la déléguée aux agents des directions, comme s'ils étaient déjà affectés sous sa responsabilité ! De bien étranges méthodes pour créer la cohésion...

Nous demandons à la secrétaire générale du ministère de mettre en place très rapidement une réunion PTM avec les organisations syndicales sur la fonction Communication, afin de pouvoir échanger avec les agents sur le projet de la déléguée avant qu'il ne soit présenté pour arbitrage au Ministre.

Il est en effet inconcevable que le Ministre puisse prendre position sur un projet qui n'émane que de la pilote, faisant fi des préconisations des agents alors qu'ils ont l'historique, la connaissance et l'expertise dans le domaine et auraient, de manière collective, pu porter des propositions justes et sensées pour améliorer la communication du ministère (qu'elle relève des secteurs spécialisés, des événements nationaux, de la communication Ministre, du fonctionnement des réseaux com DRAC/SCN/EP, etc.).

Paris le 14 février 2020